

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 24 juin 2025 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine ROY, Présidente. **Date convocation : 18 juin 2025. Présents :** AUGER Catherine, BARBIER Daniel, BORNET Carole, CLAVEL Eric, COLAS David, DAGUIN Gérard, DUMONT Sylvie, ESCURAT Elisabeth, FOREST Jean-Yves, GARÇON Jean-Raymond, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GRZESKOWIAK Ingrid, HOURCABIE Guy, JAILLOT Annick, LEMOINE Fernand, MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, MOREAU Alain, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Barbara, ROY Régine, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine, **Excusés :** BARBIER Roger, BERNARD Colette, CAILLOT Daniel, JAMET Christine, JOACHIM Mélanie, LOUHET Damien, MARTIN Michel, **Absents :** BOUILLON Sandra, BOUZOUOLA Yasmina, FONGARO Laurent, GUYOT Justine, LEROY Anne, SAURAT Jean-François, VENUAT Éric,
Secrétaire de séance : CLAVEL Eric. En exercice : 44. Présents : 30. Votants : 30

18- Solidarité territoriale - Modification du fonds de concours de la Commune de Saint-Germain-Chassenay – Rapporteur : Régine ROY

Le 10 décembre 2024, la Communauté de Communes Sud Nivernais a voté l'attribution d'un fonds de concours communautaire aux communes éligibles ayant soumis un dossier.

La commune de Saint-Germain-Chassenay s'est vu attribuer un fonds de concours à hauteur de 7 589 € pour le projet de « Réparation de la cloche de l'église ».

Néanmoins, la commune a obtenu des aides financières inattendues et supplémentaires, lui permettant de financer ce projet à 80% sans le fonds de concours. De plus, les travaux, après études, ne pourront se tenir qu'en 2026.

De ce fait, la commune demande la réorientation de son fonds de concours sur un autre projet « Aménagement de sécurité RD 182 », sans modifier l'enveloppe allouée.

Plan de financement prévisionnel du projet :

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT
Aménagement de sécurité RD 182	26 329 €	Amendes de Police (40%)	10 531 €
		CCSN (29%)	7 589 €
		Autofinancement (31%)	8 209 €
TOTAL	26 329 €	TOTAL	26 329 €

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **De transférer** le fonds de concours de Saint-Germain-Chassenay sur ce nouveau projet ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tout document se référant à ce dossier.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition

Fait à Decize, Le 24 juin 2025

Certifié exécutoire par la Présidente,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 26/06/2025
Et de la publication le 26/06/2025

La Présidente

La Présidente,
R. ROY